

travail énorme. Sans doute, si on pouvait se livrer à de telles recherches, ces dernières nous seraient très utiles. Quelques-uns de nos collègues ont fait des études spéciales dans ce genre d'idées. Mais le docteur Tory a réuni ces renseignements sous une forme appropriée; il les a présentés aux honorables députés et nous les avons sous les yeux. Nous pouvons prendre une décision en nous appuyant sur les renseignements que nous fournissent les experts et c'est ce que j'espère que fera cette commission. Ce ne serait pas une commission chargée d'arrêter une politique, mais une commission pour obtenir des renseignements et nous les soumettre sous une forme convenable et intelligible, puis ce serait au Parlement de prendre une décision quant à la politique. Je crois que peut-être l'expression "d'enquête" serait préférable à "consultatif", mais je consens à la laisser ainsi et je prétends que cette commission pourrait rendre de grands services si le personnel qui la composera était compétent. Quant à la permanence de cette commission, cela soulève une autre affaire. L'honorable député de Brandon (M. Forke) a peut-être raison de dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un conseil permanent. Mais pourquoi soulever maintenant cette question? Nous ne savons pas exactement qu'elle sera la durée du travail. Si le crédit est voté pour un an, le travail peut être fini à la fin de la première année ou il peut nécessiter une deuxième année. Par conséquent cette question peut être remise jusqu'à ce que nous ayons reçu au moins le premier rapport du conseil projeté.

M. ANDERSON: Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de nommer une commission pour s'occuper de la taxation. J'estime que nous avons des experts dans le département.

M. GOOD: Non.

M. ANDERSON: Nous devrions avoir des experts dans le département des Finances et le département des Douanes et de l'Accise et s'il est au Canada quelqu'un qui devrait s'y connaître en matière d'impôt ce devrait être ces experts. Le ministre des Douanes et de l'Accise est à la tête de son département avec ses experts pour s'occuper de la question des impôts. On impose une nouvelle dépense au pays en nommant une commission qui peut ne pas connaître davantage à ce sujet que les experts qui sont déjà dans les départements. Si le ministre lui-même et ses experts dans le département ne sont pas assez experts pour reviser les formes d'impôt qui existent dans ce pays, lui-même et ses chefs de département devraient donner leur démission et on devrait nommer à leur place le conseil que l'on nous propose de façon à ne pas imposer une nouvelle dépense au pays.

L'hon. M. BUREAU: Je dirai aux chefs de département que mon honorable ami est d'avis qu'ils devraient donner leur démission et ensuite, je réfléchirai à ligne de conduite que nous devrions suivre.

(Rapport est fait de la résolution qui est lue pour la 2e fois et adoptée.)

L'hon. M. BUREAU demande ensuite à présenter le projet de loi (bill n° 236) tendant à amender la loi des douanes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX PENSIONS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose la 3e lecture du bill n° 122 tendant à accorder une pension aux fonctionnaires civils.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMMIGRATION

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre) propose la 3e lecture du projet de loi (bill n° 195) tendant à modifier la loi de l'immigration.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je demanderai au Gouvernement de remettre ce bill à lundi. Il n'est pas sur la liste de ceux qui sont mentionnés pour aujourd'hui.

(La motion est réservée.)

SUITE DE LA DISCUSSION DES CREDITS

La Chambre siège en comité des crédits sous la présidence de M. Marcell (Bonaventure).

Travaux publics imputables sur le revenu, ports et rivières, Nouvelle-Ecosse: port de Yarmouth, dragage, \$22,000

M. le PRESIDENT: Le comité a adopté toute la liste des ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse à l'exception du dernier crédit, port de Yarmouth.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Au sujet des "crédits non requis pour 1924-25, \$338,134.40", combien de cette somme représente du travail exécuté et combien représente des crédits périmés?

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics): \$273,973, représentent des travaux exécutés.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: En quoi consistent les crédits pour travaux non exécutés?

L'hon. J. H. KING: Je vais faire passer la liste à mon honorable ami.